



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes**

MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL 2021

Bulletin officiel spécial n°10 du 16 novembre 2020

PHASE DE CONSULTATION DES BAREMES

La campagne de mobilité interdépartementale pour la rentrée scolaire 2021 entre dans la phase de consultation des barèmes.

Les barèmes affichés à compter du 20 janvier 2021 dans l'application SIAM présentent les bonifications validées, ou non validées, par le service en fonction des documents fournis par les candidats à une mutation.

Du 20 janvier 2021 au 3 février 2021 (phase de sécurisation), les barèmes peuvent encore être corrigés sur sollicitation des agents concernés.

Ces derniers contacteront le service par un mail décrivant la correction demandée et joindront les pièces justificatives venant à l'appui de cette demande.

A compter du 8 février 2021, les barèmes seront arrêtés définitivement et ne seront plus susceptibles d'appel.

Le service de la DIPE II reste à votre disposition pour toute information complémentaire aux coordonnées suivantes :

Madame Samanta Vorhauer
Cheffe de bureau
Tél : 04.93.72.63.72

Madame Pascale Otto
Gestionnaire Actes Collectifs
Tél : 04.93.72.63.66

Madame Catherine Salmon
Gestionnaires Actes Collectifs
Tél : 04.93.72.63.66

Mél : mouvement1degre06@ac-nice.fr